



Mon ex- mari ne paie pas le crédit malgré une décision de justice

Par **Nadoc**, le **08/10/2015** à **21:39**

Bonjour,
Procédure de divorce en cours (appel de la décision de justice sur l'attribution de l'indemnité compensatoire en cours mais divorce prononcé au tord exclusif de mon ex-mari).
Il a décidé d'arrêter le paiement des mensualités du prêt immobilier que l'on avait souscrit malgré la décision de justice, exécutoire le condamnant à supporter seul le paiement de ce prêt.
Mon avocat me dit qu'on ne peut pas le forcer à payer et que l'on n'a aucun recours autre que de payer à sa place (étant au RSA, il me dit d'empreinter auprès de mes amis pour payer les traites au risque que la banque ne saisisse la maison.
La décision de justice porte bien la mention "exécutoire" précisant que je peux me tourner vers un huissier pour la faire appliquer.
mon avocat me dit qu'on ne peut pas saisir un huissier à la place de la banque...?
Pourriez-vous me dire si je peux effectivement faire appel à un huissier pour faire appliquer la décision de justice.(Ps: mon ex-mari est solvable).
Merci